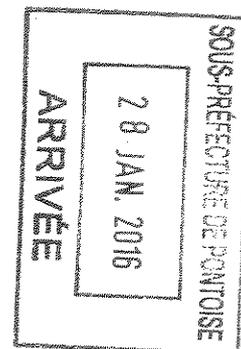




Mairie de GADANCOURT
12, place de l'Eglise
95450 GADANCOURT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Convocation le 18 janvier 2016

L'an deux mil seize, le vingt-sept janvier, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à 20 heures 45, à la Mairie de Gadancourt.

Présents : M. Noury, Mesdames Perrenot et Visbecq et MM Damour, Fath et Ricci.

Mme Isabelle Visbecq est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du 16 octobre 2015

Considérant la Loi MATPAM du 27 janvier 2014,

Considérant la Loi NOTRe du 7 août 2015,

Considérant le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du 16 octobre 2015, notifié le 3 décembre 2015,

Considérant qu'au titre de l'article L 5210-1-1 du CGCT, les organes délibérant ont deux mois pour se prononcer, à défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable,

Le conseil municipal **émet** un avis favorable :

- sur la fusion de la CC « Carnelle Pays de France » avec la CC « Pays de France »,
- sur la dissolution de trois syndicats identifiés sans activité financière ou réelle,

Demande :

- la modification ou l'adaptation partielle de la Loi NOTRe permettant de conserver certains syndicats de proximité et compétents sans être nécessairement présents sur trois communautés de communes notamment pour les zones rurales.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
Fait à Gadancourt, le 27 janvier 2016.

Le Maire
Michel NOURY

